Lois de bioéthique - La Fédération protestante attentive au débat

La révision des lois de bioéthique arrive à son terme avec l'examen du texte en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Des interrogations demeurent surtout à propos de la recherche sur l'embryon.

Alors que l'Assemblée, en première lecture, avait décidé de maintenir le statut actuel d'interdiction avec dérogation, le Sénat souhaite passer à une autorisation encadrée. Il est maintenant suivi sur ce point par les députés de la commission spéciale de l'Assemblée nationale.

Attentive, la Fédération protestante de France (FPF) n'est cependant pas surprise par le débat actuel entre l'Assemblée nationale et le Sénat, ni par les grandes lignes du texte de loi qui semblent se dégager aujourd'hui.

En effet, les éléments de réflexion proposés par la commission Eglise et société de la FPF en 2009 demeurent d'actualité. Ils reflètent le positionnement protestant qui souligne « *l'importance de la responsabilité personnelle* » mais veut offrir « *des points de repères théologiques destinés à aider les personnes concernées et en quête de réponse à une situation difficile* ».

Ainsi, dans ce document, la commission de la FPF, au regard de ce qui se pratique aujourd'hui dans le cadre de dérogations, n'excluait pas que le législateur puisse autoriser la recherche mais appelait à « *un régime d'autorisation strictement encadré* ».

Le dépistage de la trisomie 21 est déjà en quelque sorte « systématique » de par la pression médicale et sociale. Le point de vue protestant est de renforcer l'information des parents et leur accompagnement afin qu'ils puissent déterminer leur décision en pleine conscience face à la maladie diagnostiquée. Quelque soit la décision du législateur, les lois de bioéthique ne peuvent être séparées d'une politique d'accueil des personnes handicapées beaucoup plus active et engagée.

Enfin, la Fédération protestante de France, dans ce texte rassemblant ces éléments de réflexion, lance « *un appel à la modération dans la mise en œuvre de techniques lourdes, coûteuses et potentiellement discriminatoires* ». Elle exprime ainsi le souci de remettre en perspective ces enjeux dans une société ou « *l'accès au soin devient de plus en plus difficile pour une part de plus en plus importante de la population* ».

26 mai 2011

Télécharger le document « États généraux de la bioéthique 2009 - Éléments de réflexion proposés par la Commission Église et Société de la FPF », publié en mai 2009.